

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 23 (1915)
Heft: 6

Artikel: La guerre de Bourgogne et Lausanne
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-20032>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

LA GUERRE DE BOURGOGNE ET LAUSANNE

La guerre actuelle nous ramène instinctivement au souvenir des tragédies précédentes, et l'une des plus caractéristiques est la guerre de Bourgogne dans laquelle le duc Charles-le-Téméraire perdit la vie en 1477. Guerre fatale pour les destinées de l'humanité, car en supprimant le royaume que ce prince travaillait à former, elle supprima un utile Etat tampon entre la France et l'Allemagne, et ouvrit la porte aux conflits futurs. Le roi de France Louis XV le sentait bien, lui qui, visitant à Bruges le tombeau de Charles-le-Téméraire, disait : « Voilà le berceau de toutes nos guerres. ¹ »

De cette guerre de Bourgogne, je n'essayerai pas de refaire un historique qui est parfaitement connu ². Je me bornerai à un ou deux traits. Je rappellerai, par exemple, dans quelles conditions le pays de Vaud fut entraîné dans le conflit. Il vivait, à peu près paisiblement, sous la domination du duc de Savoie, alors un enfant, de sa mère, la duchesse Yolande,

¹ Cité par de Gingins, *Episodes de la guerre de Bourgogne*, t. VIII des Mémoires et Documents de la Société d'histoire de la Suisse romande, p. 114.

² Quoiqu'il date de 1849, l'ouvrage de Gingins est encore le principal à consulter. Lire aussi les ouvrages de von Rodt et d'Ochsenbein. Dierauer, dans son *Histoire de la Confédération suisse*, t. II, a utilisé les travaux antérieurs et en donne la synthèse.

sœur du roi de France Louis XI, et de son oncle, Jacques de Savoie, comte de Romont et seigneur de Vaud.

La duchesse Yolande n'avait d'autre désir que de rester neutre. Mais les Bernois, qui regardaient déjà vers les rives du Léman, en avaient décidé autrement. Sous prétexte que le comte de Romont était un des officiers du duc de Bourgogne, ils signifèrent à la duchesse qu'elle eût à se déclarer contre Charles-le-Téméraire, à fournir des troupes aux Confédérés, à laisser passage libre aux contingents suisses, enfin à payer une contribution de guerre et à donner en garantie les meilleurs villes et châteaux du pays¹. La duchesse chercha à temporiser, mais brusquement des bandes suisses réunies à Neuchâtel pénétrèrent, le 26 avril 1475, dans le pays de Vaud, s'emparèrent de Grandson, incendièrent Montagny-le-Corboz, brûlèrent le château de Champvent, et, après un court siège, massacrèrent entièrement la garnison d'Orbe. Cette entrée en matière ne nous fait-elle pas songer, toutes proportions gardées, à de récents événements.

Ce que fut la guerre, on le sait. Massacre de la garnison et d'une partie de la population d'Estavayer, où le contingent de Soleure, venu à l'aide des Bernois et des Fribourgeois, fit son entrée au milieu des ruines fumantes et des cadavres des victimes. Massacre des garnisons des Clées et de Grandson. Egorgement dans leurs lits de soldats de la garnison suisse d'Yverdon. Incendie et pillage de Villeneuve. Vevey fut pillée deux fois, et l'ennemi y tua des vieillards, des femmes et des enfants au berceau². Le sang des Moudonnois fut épargné, mais la ville fut pillée pendant deux jours.

¹ De Gingins. *Episodes*, p. 157.

² De Gingins. *Episodes*, p. 295-298, d'après les *Dépêches* des ambassadeurs milanais et une pièce des archives de la Tour-de-Peilz.

C'étaient les mœurs du temps ; on en gémissait, mais on ne songeait guère à protester.

Dans diverses lettres à ses chefs militaires, le Conseil de Berne enjoignait d'éviter soigneusement tout sacrilège sur les prêtres et les objets du culte, mais de saccager et de raser tous les villes, châteaux et villages du pays qui se trouveraient sur leur chemin, afin d'affamer l'ennemi et de l'empêcher de revenir¹. Le 17 mars 1476, la Diète de Schwytz ordonna de ne pas faire de prisonniers, mais de tuer tout le monde possible, hormis les jeunes pages et les prêtres². Et les soudards s'acquittèrent très consciencieusement de leur tâche, ne faisant d'ailleurs en cela qu'imiter ceux de la partie adverse. Dans un acte du 22 novembre 1477, l'évêque de Genève constate que les Confédérés ont pris, incendié, détruit plusieurs villages, maltraité et mis à mort des hommes et des enfants³. Précisant encore, le 22 octobre 1476, devant Baptiste de Aycardis, official de Lausanne⁴, les avocats et notaires de cette ville déclarèrent qu'à Lausanne, et dans la Vaux de Lutry, et dans les villages environnants, comme dans tous le pays de Vaud, en long et en large, les Alemans — c'est ainsi qu'on nommait les Confédérés, — avaient cruellement et inhumainement affligé, blessé, opprimé, massacré, incendié, saccagé, commis des sacrilèges, sans faire de distinction de sexe, d'âge et d'état, que les cultures, des vignes et des champs avaient été anéantis, les vil-

¹ Lettres des 21, 25, 27 octobre 1475 et 5 mars 1476. Tillier, *Histoire de Berne*, t. II, p. 256. De Rodt. *La guerre de Charles de Hardi*, t. II, p. 101.

² J. de Müller. *Histoire Suisse*, t. VIII, p. 58. De Gingins, *Dépêches*, t. II, p. 54.

³ Spon. *Histoire de Genève*, t. II, pr. p. 172.

⁴ Voir à l'appendice, tiré de la *Bibliothèque de Berne*, mss. *Historia Helv.* II, 42, p. 662-668.

lages, les châteaux, les maisons et les foyers détruits, que la dévastation avait été telle que les deux tiers des habitants avaient péri ou avaient fui sur les monts, que de nombreuses personnes étaient réduites à la misère, notamment les pauvres, ainsi que les religieux bénédictins, augustins et cisterciens, et aussi les clercs et les ecclésiastiques dont les cens et revenus avaient été perdus, etc., etc. L'acte d'accusation, dont nous reproduisons plus loin le texte même, vise d'ailleurs les Bourguignons aussi bien que les Confédérés. Il flétrit éloquentement non pas un seul parti, mais les mœurs du temps.

* * *

La ville de Lausanne, qui ne dépendait que de son évêque, aurait dû rester en dehors du débat. Mais la réalité différait sensiblement du droit.

En sa qualité de vicaire impérial, le duc de Savoie avait à Lausanne un pied-à-terre, la maison de Billens¹ (à l'endroit où est maintenant la Banque de Lausanne), un juge d'appel supérieur aux juges épiscopaux, et ce magistrat était souvent en même temps bailli de Vaud, ce qui produisait une confusion dans l'esprit du public. Puis, à l'époque qui nous occupe, la duchesse Yolande de Savoie faisait de fréquents séjours à Lausanne, soit à l'ancien évêché, soit dans la maison de Billens, où elle jouissait du privilège de l'exterritorialité, confirmé par un diplôme épiscopal du 24 mai 1476². L'évêque de Vercel, Urbain Bonivard, venait précisément de vendre à Madame, « six tasses d'argent fin, six tasses d'argent doré, seize plats petits et grands et douze écuelles », pour garnir davantage sa cuisine et son buffet en son retrait

¹ Reymond. *Les châteaux épiscopaux de Lausanne*, p. 155-162, t. IX, II^{me} série des M. D. R.

² Archives de la famille de Loys, à Lausanne.

de Lausanne, à cause des étrangers qui vont et viennent dans son hôtel ¹.

Ce qui ajoutait encore à la confusion, c'est que l'évêque de Lausanne lui-même était généralement d'une famille savoyarde ou gessienne. C'était en 1476, par exception, un Italien, Julien de la Rovère, le futur pape Jules II, mais il restait à Rome, et l'administrateur du diocèse, Dominique Boursey, évêque de Sagone *in partibus*, était sujet du duc, aussi bien que la plupart des chanoines ². Aussi pour tous à l'étranger, et même pour les princes de Savoie, Lausanne apparaissait comme un des plus beaux fleurons de leur couronne. Ils y réunissaient parfois les Etats de Vaud, et même, le 16 octobre 1475, c'est là que le comte de Romont réunit les contingents vaudois avec lesquels il espérait repousser les Confédérés ³.

Un curieux exemple de cette confusion nous est donné par le duc de Bourgogne lui-même, dont les archives de Lausanne possèdent une lettre du 27 août 1467 ⁴. Ce prince écrit aux Conseils lausannois qu'il a appris que des marchands de Genève et d'ailleurs ont proposé à Lausanne et aux autres villes de Savoie du sel marin à plus bas prix que le sel de Salins. Le duc prie les Lausannois d'avoir égard à la bonne intelligence et aux traités d'alliance entre les ducs de Bourgogne et de Savoie, et de continuer à se servir à Salins, offrant d'ailleurs de conférer à ce sujet et d'avoir égard juste et convenable pour ses très chers et bons amis de Lausanne. Le marchand de sel avisé qu'était le Téméraire comprenait donc bien notre ville parmi les cités savoyardes.

¹ Dufour et Rabut, les *Orfèvres en Savoie*, t. XXIV, p. 445, des Mémoires de la Société d'histoire de Savoie.

² Reymond. Les *Dignitaires de la Cathédrale de Lausanne*, p. 277.

³ De Charrière. *Chronique de Cossonay*, t. V, p. 99 des M. D. R.

⁴ Archives de Lausanne. *Corps de Ville*. EE 47.

Le peuple lausannois n'y répugnait point. Il défendait ses libertés aussi bien contre le duc que contre son évêque, mais la satisfaction donnée, il était fidèle à la maison de Savoie. Le 21 avril 1469, la duchesse Yolande étant malade, on fit à Lausanne une grande procession pour sa guérison. Le vendredi 6 mars 1472, à la requête des autorités lausannoises représentées par leur conseiller légiste, l'avocat Jean Blanchet, le chapitre organisa trois processions solennelles pour la paix et la tranquillité des princes et des sujets du pays de Savoie, ainsi que dans d'autres buts¹.

* * *

Aussi, ne doit-on pas être étonné qu'à la première nouvelle des hostilités, en octobre 1475, les Lausannois fussent inquiets. L'armée confédérée pénétrait dans le pays de Vaud comme une avalanche, et immédiatement prenait Estavayer. C'est là, au milieu des restes affreux du carnage², qu'une députation alla supplier les envahisseurs d'épargner Lausanne. Le chanoine Guillaume Mayor, l'avocat Jean Blanchet, Humbert Cerjat, seigneur de Combremont et ancien bailli de Vaud, étaient à la tête de la délégation. Les chefs confédérés se montrèrent accommodants. On convint en principe d'une contribution de guerre, et les Lausannois furent ajournés à huit jours pour un premier versement de mille florins.

L'arrangement définitif fut signé à Orbe le 24 octobre où le syndic Jean Grant, accompagné de deux conseillers, alla effectuer ce paiement. La rançon fut fixée à 5 200 florins³,

¹ Archives de l'Evêché, à Fribourg. *Manual du Chapitre*.

² Comptes de la Ville inférieure de Lausanne, du 11 octobre 1475 au 11 octobre 1476, publié par E. Chavannes, dans le t. XXVIII, p. 245-330, des M. D. R.

³ D'après les Manuaux du conseil de Fribourg (Büchi. *Freiburger Geschichtsblätter*, t. XVI, p. 22) la rançon promise aurait été de

c'est-à-dire à près de 100.000 francs, valeur actuelle, somme dont on déduisit plus tard cent florins. Dans ses comptes, le syndic Grant rapporte qu'à Orbe, dans le jardin des Clarisses, il vit les corps décapités et nus du capitaine du château des Clées, Pierre de Cossonay, et de son lieutenant, G. Paccot, que les vainqueurs venaient de mettre à mort.

Les Confédérés respectèrent la convention. Ils ne firent que passer à Lausanne, les 29 et 31 octobre¹, sans y commettre de dégâts. Les comptes mentionnent simplement pour 2000 francs de cadeaux livrés aux capitaines, des frais divers et un don de deux florins au trompette qui parcourut la ville, publiant l'interdiction de tout pillage.

Outre ces 1000 florins, la Ville inférieure en versa 2 200 le 14 janvier 1476 et 700 le 30². Le solde de la rançon, 1180 florins, fut probablement versé par la communauté de la Cité qui contribuait généralement pour un cinquième aux dépenses générales de la ville.

Le Conseil de Lausanne trouva l'argent nécessaire, non pas, comme on pourrait le croire, par un impôt extraordinaire, une giète, mais par un emprunt contracté auprès des principaux citoyens. Arthaud Loys prêta 240 florins (4300 francs), partie en monnaie, partie en vaisselle d'argent, le marchand Etienne Gauthey 450 florins, noble Louis Gimel 370, Jean Croserens 302 florins, etc. Tous ces emprunts furent datés du 24 décembre, veille de Noël, et portèrent intérêt au 5 0/0. La créance de Jean Croserens, qui ne fut remboursée qu'un

2100 écus, soit 7700 florins. De Gingins, d'après de Rodt, parle de 2000 *gouldes*, soit 3200 florins, convenus le 24 octobre à Orbe, et de 7000 *gouldes* fixés à Morges le 30 octobre. Ces chiffres doivent être erronés. Ce qui est certain, c'est que la Ville inférieure versa 3920 florins, et la Cité probablement 1180. Les comptes de la Cité nous manquent.

¹ Comptes de la Ville inférieure, p. 282-283.

² Id., p. 291 et 295.

demi-siècle plus tard, en 1522, à ses petits-enfants, constate, comme les autres, que la dette a pour but de supporter les charges de la ville envers les Bernois et les Fribourgeois, afin de préserver la ville et les terres de l'Evêché et de prévenir une invasion de tout le pays de Vaud¹.

* * *

Lausanne ne devait pas en être quitte avec ce sacrifice.

Les Confédérés avaient laissé dans notre ville le chevalier Rodolphe d'Erlach, qu'ils installèrent le 14 novembre² en qualité de gouverneur du pays romand. Ce régime dura deux mois et demi. Au début de février, les Bourguignons réapparaissent. Le 3, la ville fait surveiller les environs par le guet. Le 7, elle envoie Jean Blanchet et deux conseillers au-devant d'un capitaine bourguignon, Antoine de Lignana, pour discuter de son entrée en ville³. Il n'y eut pas de résistance. L'ambassadeur milanais Panigarola se borne à écrire de Jougne le 10 que Lignana a mis des garnisons à Lausanne et à Romont, et le 13 que les environs de Lausanne sont débarrassés de toute bande ennemie⁴. Rodolphe d'Erlach était le 9 à Fribourg⁵.

Le 12 février, le comte de Romont lui-même arrive à

¹ Liste dans les comptes de la Ville inférieure, p. 249-257. La liste un peu différente donnée par de Gingins, *Episodes*, p. 479-484, provient du Manual du Conseil. Cf. Archives de Lausanne, *Inv. Poncer*, gouverneurs, et *Inv. Millioud*. Archives cantonales vaudoises, *Inv. vert*, n° 12307.

² De Gingins. *Episodes*, p. 199. D'Erlach fut installé par deux députés de Fribourg. P. Faucigny et W. d'Affry. Il reçut une escorte de dix soldats fribourgeois, commandés par Petermann-Bugnet, et payés chacun à raison de 6 florins le mois (Büchi, op. cit., p. 68, d'après les comptes de Fribourg).

³ Comptes de la Ville inférieure, p. 296-297.

⁴ De Gingins. *Dépêches*, t. I, p. 275 et 277.

⁵ Büchi. *Frib. Gesichts.*, XVI, p. 30.

Lausanne. Il y lève 126 soldats; commandés par Jean Cagny, qu'il inspecte devant le couvent de Saint-François et qui allèrent renforcer, jusqu'au mois de juin, la garnison de Romont¹. Le Conseil de Ville charge Jordan Pignard des fonctions de capitaine de place, lui fait inspecter les remparts, en même temps qu'il envoie le co-syndic Guillaume de Chabie et Louis Gimel à Grandson pour traiter du ravitaillement de l'armée du duc².

La défaite du duc Charles à Grandson, le 2 mars, dut causer à Lausanne une forte impression, mais le bailli épiscopal Antoine d'Illens rassura immédiatement le prince sur les dispositions des bourgeois³. C'est pourquoi le duc résolut de concentrer chez nous l'armée qui devait venger son échec. Lui-même, venant d'Orbe, arriva le jeudi 14 mars⁴. Son frère, le grand bâtard de Bourgogne, et le prince de Tarente, Frédéric d'Arragon, fils du roi de Naples, l'avaient précédé aux fins de choisir l'emplacement du camp.

Ces délégués avaient jeté leur dévolu sur le plateau, au nord-ouest de la ville, qui va, dit le syndic Grant, de Gratapaille jusqu'au près du couvent des religieuses de Bellevaux et que l'on nomma dès lors *En lo*⁵, aujourd'hui les Plaines du

¹ Comptes de la Ville inférieure, p. 297. Leur salaire était à la charge du duc, mais la ville leur fit des subsides.

² Id., p. 298-300. On vit aussi à Lausanne le maréchal et le trésorier du duc.

³ de Rodt. *Guerre de Charles le Hardi*, t. II, p. 93. De Gingins. *Dépêches*, t. I, p. 338.

⁴ La date du 12 mars est donnée par le Manual du Conseil de Fribourg (Büchi, p. 33). Celle du 14 est donnée par la déclaration de l'officialat de Lausanne du 22 octobre 1476 (à l'appendice) et par Commynes; elle correspond à l'indication des comptes de la Ville inférieure, p. 303, qui montre que la ville avait fourni deux guides au duc. D'après les comptes lausannois, le duc semble s'être rendu directement au camp et n'avoir fait que le dimanche suivant, 17, son entrée solennelle à Lausanne.

⁵ Comptes de la Ville inférieure, p. 248.

Loup. Il n'est pas certain qu'il faille voir là une altération du vieux français *ost*, camp ou armée, mais cela importe peu ici. Ce qui est sûr, c'est que le duc réunit là, à la fin de mars, 25000 hommes et 8000 chevaux¹. Ils furent logés dans des hangars formés de charpentes et de branchages, en attendant de grandes tentes dont on fit venir deux cents de Genève². Le duc s'installa au milieu de ses troupes, du côté de Bellevaux, dans une maison démontable et qui le suivait partout³. Mais étant tombé malade, il fut transporté le 29 avril au château de Menthon⁴, sous la cathédrale, et il y demeura jusqu'à son départ. Le Conseil paya deux sols pour enlever deux cadavres d'animaux qui pourrissaient à la vue du prince dans le pré du notaire Demiéville, près du moulin du chapitre et de la porte Saint-Martin⁵.

La duchesse de Savoie s'installa au vieil Evêché⁶, le comte

¹ De Gingins. *Episodes*, p. 232. *Dépêches*, t. II, p. 3 et 6.

² De Gingins. *Dépêches*, t. I, p. 372.

³ De Gingins. *Episodes*, p. 244. *Dépêches*, t. I, p. 372, et II, p. 250.

⁴ Les comptes de la Ville inférieure, p. 307, donnent à la date du 8 mai une indication précise, et c'est à tort que de Gingins, *Episodes*, p. 267, croit que le duc fut transporté dans une maison de la rue de Bourg.

⁵ Comptes de la Ville inférieure, p. 308.

⁶ De Gingins. *Episodes*, p. 250, dit que la duchesse logeait à la Caroline et sa suite au couvent voisin des Jacobins de Saint-Pierre. Il n'indique pas ses sources. En réalité, il n'y a jamais eu de couvent à Saint-Pierre, mais seulement une église paroissiale, où le juge de Billens, représentant du duc de Savoie, et peut-être le duc lui-même, promettaient de respecter les franchises de la ville de Lausanne. Cette église, aujourd'hui disparue, mais dont le quartier a conservé le nom, était tout près de la maison de Billens, et c'est probablement à cause de cela qu'elle avait été choisie pour la prestation du serment.

Nous croyons que la duchesse habitait ordinairement la maison de Billens. Cependant, c'est à la maison épiscopale, c'est-à-dire au vieil Evêché, qu'elle était le 23 avril, lorsque l'avocat Jean Blanchet vint lui offrir trois chars de vin au nom de la ville. (*Comptes*, p. 306). La duchesse avait dû arriver à Lausanne entre le 21 et le 29 mars;

de Romont au château d'Ouchy avec une partie de la cavalerie¹. Quant aux évêques, ambassadeurs et princes qui gravitaient autour de Charles-le-Téméraire, venant d'Italie, de Flandre, de France ou d'Allemagne, ils furent pour la plupart logés en ville, dans les auberges ou chez les particuliers. Le seigneur bourguignon de Rux, bailli de Châtillon, son frère, leurs serviteurs et seize chevaux furent hébergés à l'hôpital de Notre Dame, et dans ses comptes, l'hospitalier constate qu'ils exigèrent beaucoup et payèrent mal, 400 francs pour plus de deux mois².

Le duc de Bourgogne comptait demeurer à Lausanne quelques jours seulement. Sa maladie, le manque d'artillerie³ et d'argent, en décidèrent autrement. Le jour de Pâques, 14 avril, fut proclamé solennellement, en la cathédrale de Lausanne et au camp, un traité de paix et d'alliance entre ce prince et l'empereur Frédéric III⁴; la duchesse de Savoie avait fait venir de Genève des tentures pour orner l'église. Grande solennité aussi le 23 avril, à la cathédrale, pour la fête de Saint-Georges, patron de l'ordre de la Jarretière et du duc⁵.

elle en partit immédiatement après Charles le Téméraire et se trouvait à Gex le 30 mai (de Gingins. *Dépêches*, t. II, p. 4, 219 et 329) avec sa suite et 300 chevaux.

¹ Comptes de la Ville inférieure, p. 305.

² Archives de Lausanne. *Comptes de l'hôpital de Notre-Dame*. C. 626.

³ Un marchand saint-gallois, venu à Lausanne pour affaires, et qui se rendit ensuite à Bâle, y raconta — ce qui était faux — que le duc avait pris les cloches de la cathédrale et d'autres objets, pour les fondre et en faire des bombardes. Mais des formes, les unes n'avaient pas voulu se durcir, d'autres avaient crevé, signes visibles que la Vierge Marie n'avait pas voulu que ces cloches dédiées à Dieu et à elle-même fussent affectées à des œuvres profanes et mauvaises. (*Basler Chroniken*, récit du chapelain Knebel, t. II, p. 411.)

⁴ De Gingins. *Episodes*, p. 257, *Dépêches*, t. II, p. 49-64.

⁵ De Gingins. *Dépêches*, t. II, p. 88.

Le 8 mai, fut signé au château de Menthon le contrat du mariage entre l'archiduc Maximilien, fils de l'empereur, et Marie, la fille unique du Téméraire qui devait apporter les Flandres à son mari ¹. Le lendemain, grande revue de troupes près de Saint-Sulpice ².

L'armée bourguignonne resta en définitive aux Plaines du Loup jusqu'au 27 mai. Son séjour fut pénible pour les Lausannois. Si, d'un côté, ils firent beaucoup de commerce et s'enrichirent, de l'autre les difficultés du ravitaillement étaient grandes. Dès la fin mars, l'ambassadeur Panigarola rapporte que les vivres manquent, et le 16 mai, il écrit à son maître qu'il a dépensé son dernier écu et que, si on ne lui vient pas en aide, il sera réduit à aller à l'hôpital ³. C'est que le prix des vivres monte d'une façon démesurée. Suivant le chapelain bâlois Knebel, le pain monta en mai de un à vingt deniers, et certain jour d'avril, trois cents soldats firent, par ordre, des razzias autour de Romont pour avoir du pain, et les hommes en étaient réduits à manger de l'herbe ⁴. Pas payés, mal nourris, les soldats se récupéraient en ravageant les villages, allant jusqu'à couper le blé en herbe, pour le donner en fourrage à leurs chevaux ⁵. Les scènes de pillage, de violence et de meurtre allaient en se multipliant.

(A suivre.)

¹ De Gingins. *Episodes*, p. 258. *Dépêches*, t. II, p. 53 et 124. Ce contrat est signé *in castris nostris apud Lausannam*. *Castris* peut s'entendre du camp et du château de Menthon.

² De Gingins. *Dépêches*, t. II, p. 138.

³ De Gingins. *Dépêches*, t. II p. 13 et 168. *Episodes*, p. 273.

⁴ *Basler Chroniken*, t. II, p. 425 et 415. Knebel exagère peut-être. Cependant, voir De Gingins, *Episodes*, p. 273, où l'on montre que le pain et le vin décuplèrent de valeur.

⁵ De Gingins. *Dépêches*, t. II, p. 415.